

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°5 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Grand Est)**

Entre :

La direction interrégionale des douanes – Grand Est, représentée par M. Philippe MARNAT, directeur interrégional, désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par Mme Nadine MORELLE, trésorière générale des douanes, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}


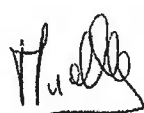
En application de son article 7, la convention de délégation de gestion du 2 avril 2024 relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité de la trésorière générale des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes – Grand Est) est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

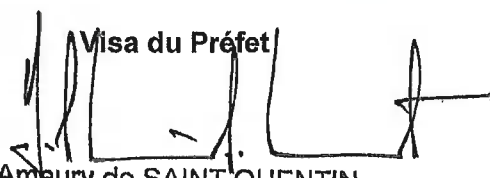
Article 2

Le présent avenant prend effet le 1^{er} mai 2026 et fera l'objet d'une publication au bulletin officiel des douanes.

Fait à Metz, le 14 avril 2026

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Grand Est</p>  <p><i>Le directeur interrégional,</i> Philippe MARNAT</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE</p>
---	---

Visa du Préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010
0302-CDI2-DI57
0302-DCID-D001
0302-DI21-DI21
0302-DI33-DI33
0302-DI34-DI34
0302-DI44-DI44
0302-DI57-DI57
0302-DI59-DI59
0302-DI76-DI76
0302-DI95-DI95
0302-DNSE-D001
0348-DP67-DR67
0362-MEFR-CDDI
0723-DR67-DR67